

C DE CATTENOM ET ENVIRONS

M. Michel PAQUET
Monsieur le Président
2, avenue du Général de Gaulle
57570 CATTENOM
Tél : 03 82 82 05 60
mél : marchespublics@cc-ce.com
web : <http://ccce.fr/>
SIRET 24570069500191

AVIS D'ATTRIBUTION

Objet : VIC - Basse-Rentgen - Aménagement de voirie - Rue de la Fontaine
Référence acheteur : 2435
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45233120 - Travaux de construction de routes
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Strasbourg 31, avenue de la Paix BP 51038 - 67070 Strasbourg - Cedex
Tél : 0388212323 - Fax : 0388364466
greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Attribution du marché
Date d'attribution : 28/10/24
Marché n° : 2454VIBS
STRADEST T.P., 6 RUE MALAMBAS, 57280 HAUCONCOURT
Montant indéfini
Sous-traitance : non.
Envoi le 04/11/24 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-publics.info>

AJL000044312



AVIS D'ATTRIBUTION

Organisme :
Siret : 21570606000013
Mairie de Saint-Avold
36 bd de Lorraine
BP 10019
57501 Saint-Avold Cedex
Marchés Publics
Tél : 03 87 91 10 07
marches_publics@mairie-saint-avold.fr

Objet de la consultation :
Affaire 2024 - Police Municipale - 037

Audit sur le système de vidéoprotection de la Ville de Saint - Avold

Critères d'attribution :
- Le prix 60%
- La valeur technique de l'offre 40 %

Mode de passation :
Procédure adaptée conformément aux articles L2123 - 1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.
Marché de prestations intellectuelles

Adjudicataire :
ASVITEC
6, rue des Vignes
67350 MORSCWILLER
802 397 471 000011

Montant HT :
3 512,50€

Date d'envoi à la publication :
06/11/2024

AJL000044326



AVIS D'ATTRIBUTION

Section I : Identification de l'acheteur

Siret : 21570606000013
Mairie de Saint-Avold
36 bd de Lorraine
BP 10019
57501 Saint-Avold Cedex
Marchés Publics
Tél : 03 87 91 10 07
marches_publics@mairie-saint-avold.fr

Section II : Communication Identification interne de la consultation :

Affaire 2024 - services techniques - bâtiment - 030

Section III : Procédure

Type de procédure :
Procédure adaptée en application des articles L2123 - 1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique.

Clauses sociales ou environnementales :

En application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique, l'exécution du marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique pour le lot n°2.

Critères d'attribution :

- Le prix 60 %
- La valeur technique 25%
- La développement durable 15%

AJL000044347

Section IV : Identification du marché

Intitulé du marché :
Rénovation de la toiture à l'élémentaire Carrière

Code CPV principal :
45261000-4 - Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
45262660-5 - Travaux de désamiantage

Section V : Lots

Lot n°1 :
Désamiantage

Adjudicataire :
3D'EST
Lieu dit boyer
54385 MANONCOURT EN WOEVRE
797 826 906 00027

Montant HT :
41710,00

Lot n°2 :
Couverture acier

Adjudicataire :
MAGNANI
116, rue Principale
57490 CARLING
330 939 810 00017

Montant HT :
125 378,65

Section VI :

Informations complémentaires

Date d'envoi à la publication :
07/11/2024

Enquêtes publiques

Commune de STIRING-WENDEL

MODIFICATION N°1 DU PLU NON SOUMISE A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire, par arrêté n°8003 du 08 octobre 2024 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°1 du PLU de la Ville de STIRING-WENDEL. Cette enquête publique se déroulera du jeudi 07 novembre 2024 au vendredi 22 novembre 2024 inclus.

M. Patrick DELESALLE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le 1er vice-président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter les pièces du dossier de la modification du Plan Local d'Urbanisme et présenter éventuellement ses observations dans le registre de l'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la Mairie de STIRING-WENDEL du jeudi 07 novembre 2024 au vendredi 22 novembre 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de la Ville de STIRING-WENDEL - <https://www.stiring-wendel.fr>

Les observations pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de STIRING-WEN-

AJL000044207

DEL - 1 place de Wendel - 57350 STIRING WENDEL ainsi que par courrier électronique à l.stolz@stiring-wendel.fr.

Les courriers ou courriels arrivant après la fin de l'enquête publique ne seront plus pris en compte.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des pièces du dossier de l'enquête publique après de la Ville de STIRING-WENDEL.

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en Mairie de STIRING-WENDEL pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le jeudi 07 novembre 2024 de 15h00 à 17h00

- Le mardi 12 novembre 2024 de 16h00 à 18h00
- Le vendredi 22 novembre 2024 de 15h00 à 17h00

A la date de fin de l'enquête publique définie à l'article 1, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de STIRING-WENDEL le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an à réception par la Commune, dans les locaux de la Ville de STIRING-WENDEL, aux jours et aux heures habituels d'ouverture, et sur le site Internet de la Ville - <https://www.stiring-wendel.fr>

METZ METROPOLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ZONAGE PLUVIAL ET SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES : LE PLAN PLUIE

Par arrêté EE_01/2024 du 30/10/2024, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dont l'objet porte sur le Plan Pluie, composé d'un zonage pluvial et d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. Elle se déroulera pendant 35 jours consécutifs du 04 décembre 2024 à 9h00 au 07 janvier 2025 à 18h00 à la Maison de la Métropole (1 place du Parlement de Metz, CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1), siège de l'enquête publique et dans les mairies des 45 communes concernées : Amanvillers, Ars-Laqueux, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laqueux, Le Ban-Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Lorry-Mardigny, Maricelles, Marly, Mécleuves, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly,

Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-là-Chétive, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy.

Le Plan Pluie a pour vocation de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et ainsi s'inscrire dans une gestion durable des eaux pluviales.

Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Vital TISSIER en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marthe CHAUSSEC en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête :

- En version numérique :
- sur le site de l'Eurométropole de Metz à l'adresse suivante : <https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/eau-et-assainissement/l-eau-pluviale-6338.html>

- sur une borne installée à l'accueil du siège de l'enquête publique et pendant les horaires d'ouverture ;
- sur le site du registre numérique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

- En version papier, pendant les horaires d'ouverture à la Maison de la Métropole et lors des permanences mentionnées ci-après.

Le public pourra également consigner ses observations :
- sur le registre numérique sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

- Par courriers électroniques (objet : Enquête publique Plan Pluie - A l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse unique : enquete-publique-5766@registre-dematerialise.fr

- Sur les registres papiers d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dans les mairies de quartier de Metz ainsi que dans les communes de l'Eurométropole de Metz concernées par le projet, durant les horaires d'ouverture.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

Maison de la Métropole :
04 décembre 2024 de 9h à 11h

Mairie de Vantoux :
10 décembre 2024 de 10h à 12h

Mairie de Peltre :
10 décembre 2024 de 14h à 16h

Mairie de Cuvry :
17 décembre 2024 de 10h à 12h

Mairie de Lorry-lès-Metz :
17 décembre 2024 de 14h à 16h

Mairie de Châtel-Saint-Germain :
19 décembre 2024 de 10h à 12h

Maison de la Métropole :
07 janvier 2025 de 16h à 18h

Un avis au public sera affiché au siège de Metz Métropole, dans les mairies des 45 communes concernées et sur le site internet de la Métropole.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de Metz Métropole les dossiers avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions et avis motivés sur le projet du Plan Pluie. Le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public au siège de Metz Métropole, dans les 45 mairies de la Métropole et en Préfecture durant un an.

AJL000044298

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT
FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE HELLIMERTravaux connexes à l'aménagement foncier
Avis d'appel public à la concurrence

1) Identification de l'Etablissement qui passe le marché :
ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE HELLIMER
1 Rue Saint-Martin, 57660 HELLIMER

2) Procédure de passation :
Marché de travaux passé en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

3) Objet du marché :
Travaux connexes à l'aménagement foncier de Hellimer

4) Allotissement :
Travaux
Lot unique
Désignation des prestations
Décaissement de chemins existants larg. 3 m : 450 ml
Création de chemins empierrés : 5020 ml
Création de chemins en enrobé : 60 ml
Aménagements de sorties sur RD en enrobé : 270 ml
Rechargement de chemins existants ép. 30 cm : 320 ml
Création de fosse : 2500 ml
Création de passages busés Dn 400 : 93 ml
Fourniture et pose d'un ouvrage cadre : 5 ml
Dépose et repose de clôture et portail

Déla
150 jrs

5) Date de démarrage des travaux :
Hiver 2024 - Printemps 2025

6) Retrait des dossiers de consultation des entreprises :
<https://marchespublics-matec57.fr/>

7) Date de remise des offres :
Lundi 9 décembre 2024 à 12h00

8) Les renseignements administratifs et techniques
LAMBERT JG et Associés, Pôle bureau d'études -
Gilles MULLER : 03 88 00 21 21

435769900

VILLE DE FAMECK

Avis d'appel public à la concurrence

1. Identification de l'organisme acheteur
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Fameck-Mairie de Fameck
29 avenue Jeanne d'Arc - 57290 FAMECK
Tél. : 03.82.88.22.22 Fax : 03.82.58.08.00

2. Objet des marchés
Marché N°202418 Equipement de protection individuelle - vêtements et accessoires
Lot 1 : 202418.1 Vêtement de travail, chaussures, bottes de sécurité
Lot 2 : 202418.2 Equipements de protection individuelle, protections spécifiques et gants
Accord cadre à bons de commande selon article L.2125-1, article R. 2162-13 et article R. 2162-14 du code de la commande publique

3. Conditions de délai
Date limite de réception des offres :
Le lundi 09 décembre 2024 à 12H00
Délai de validé des offres : 90 jours

4. Date d'envoi à la publication
Le 08 novembre 2024

5. Retrait des dossiers et renseignements
Dossiers disponibles sur
<https://www.marches-demat.com:443/20784>
Renseignements techniques disponibles aux Ateliers Municipaux :
Tél : 03.82.88.22.15 - mail : fjadri@ville-fameck.fr

435488400

Publicités juridiques

T.J de Thionville - Registre des Associations
Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 07/11/2024 au Registre des Associations du Tribunal judiciaire de THIONVILLE
N°AMALIA : A2024THI000097
l'association : **FLEAU D'ART**
ayant son siège 11 Rue de la Peupleraie 57100 THIONVILLE
Les statuts ont été adoptés le 08/08/2024.
L'association a pour objet la promotion de la culture alternative locale
La direction se compose de :
Président : REMY Yann
Trésorier : REMY Léo
Secrétaire : REMY Sarah

Thionville, le 08/11/2024
FOTI Catherine

433214300

T.J de Metz - Registre des Associations
Avis aux fins de publication

Il a été inscrit le 05/11/2024 au Registre des Associations du Tribunal judiciaire de METZ
N°AMALIA : A2024MET000198
l'association : **MTZ**
ayant son siège 29 Rue Principale 57420 SECOURT
Les statuts ont été adoptés le 29/10/2024.
L'association a pour objet :
L'association MTZ a pour but de promouvoir deux équipes d'e-sport spécialisées en réalité virtuelle EVA. Elle pourra également être amenée à soutenir d'autres équipes ou activités en lien avec l'e-sport et la réalité virtuelle, en fonction des besoins et des opportunités.
La direction se compose de :
Président : QUENCEZ Mathieu
Vice-Président : DIMEY Johnny
Secrétaire : WADEL Florian
Secrétaire adjoint : ROBICHON Enzo
Trésorier : SARNO Anaïs

Metz, le 12/11/2024
RODRIGUEZ Joséfa

434114800

RAPPEL - ADJUDICATION FORCEE
LE MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 A 14h30

En l'étude notariale, 2 rue du Général de Castelneau, du local commercial dont la désignation suit :
COMMUNE DE YUTZ
Un local commercial situé 29 Esplanade de la Brasserie cadastrée section 17 n°1082/79 pour 20 a 15 ca, Lot Volume C

MISE A PRIX : 70.000,00 euros

Le montant minimal de chaque enchère ne pourra être inférieur à CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR).
Ne pourront participer aux enchères que les personnes qui auront, préalablement à l'adjudication, procédé à un virement, à la comptabilité de Maître Catherine MERLIN, notaire commis, de la somme de SEPT MILLE EUROS (7 000,00 EUR).
La visite des lieux est prévue pour le : MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 A 13h30 Pour tout renseignements et consultation du cahier des charges : SCP C.MERLIN 2 rue du Général de Castelneau 57100 THIONVILLE - Tél. 03.82.54.71.11

435460900

Avis publics



Avis d'enquête publique

Enquête publique relative au déclassement du
domaine public d'une portion de la Rue de
Budrefeld et de ses accotements à Fameck

Par délibération du Conseil communautaire en date du 2 octobre 2024 et arrêté A. J.U. 2024_137 du 14 novembre 2024, une enquête publique est ordonnée afin de recueillir les observations des personnes intéressées sur le projet de déclassement du domaine public des parcelles sises 185 section 22 (en partie) et 188 section 22 (en totalité) - Rue de Budrefeld à Fameck, constituant une voirie d'accès et une noue paysagère.

A cet effet, Monsieur Ernest CUPPARI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera en présentiel en Mairie de Fameck du **mardi 3 décembre 2024 au mercredi 18 décembre 2024**, et en parallèle sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en date intermédiaire. Le dossier sera consultable dans la rubrique « actualité » <https://www.agglo-valdefensch.fr/>.

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Fameck le **vendredi 6 décembre 2024 de 9h30 à 12h00** et le **mercredi 18 décembre 2024 de 14h30 à 17h00**.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et les remarques du public concernant ce déclassement pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairie de Fameck et à l'Hôtel de Communauté de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch. Elles pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Val de Fensch - Monsieur Ernest CUPPARI - commissaire enquêteur - Hôtel de Communauté 10, rue de Wendel - BP 20176 57705 HAYANGE CEDEX
Ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@agglo-valdefensch.fr

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés à l'Hôtel de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et ce durant un an à l'issue de l'enquête.

435784300

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

Direction de la coordination et de l'appui territorial
Avis d'enquête publique
relative à une installation classée pour la protection
de l'environnement

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Granulats Vicat pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur la commune d'Hagondange

Il est rappelé que par arrêté préfectoral n° 2024-DCAT-BEPE-218 du 18 octobre 2024, le préfet de la Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du **lundi 18 novembre au mercredi 18 décembre 2024 inclus**, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du projet de la société Granulats Vicat pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur la commune d'Hagondange.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : Amnéville-les-Thermes, Ay-sur-Moselle, Bousse, Ennery, Hagondange, Hauconcourt, Gandrange, Guénange, Marange-Silvange, Mondelange, Richemont, Rumange-les-Thionville, Talange et Trémery.

La commune d'Hagondange est désignée comme siège de l'enquête. Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Mme Mélanie Goettmann, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. René Muller, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier relatif à ce projet, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis des services consultés lors de la phase d'examen, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAE) et la réponse de l'exploitant à cet avis, sera consultable :
- via le site internet de la préfecture : www.moselle.gouv.fr - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Metz ;
- sur support papier en mairie d'Hagondange, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- depuis un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle (9 place de la Préfecture - 57034 Metz cedex), aux horaires d'ouverture du public (de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00) après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34.

Pendant la durée de cette enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en mairie d'Hagondange, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- par courrier postal adressé à l'attention de Mme Mélanie Goettmann, désignée en qualité de commissaire enquêteur, à la mairie d'Hagondange - place Jean Burger - 57300 Hagondange ;
- par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie d'Hagondange :

- **lundi 25 novembre de 9h à 11h**
- **lundi 2 décembre de 9h à 11h**
- **mercredi 11 décembre de 17h à 19h**
- **mercredi 18 décembre de 15h à 17h.**

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par : M. Alain Boissonel - société Granulats Vicat - 4 rue Aristide Bergès - 38080 l'Isle d'Abau - téléphone : 04 74 27 59 00 - alain.boissonel@vicat.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Hagondange, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Metz pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

433171700



Avis d'enquête publique

Zonage pluvial et schéma directeur de gestion des
eaux pluviales : le plan pluie

Par arrêté EE_01/2024 du 30/10/2024, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dont l'objet porte sur le Plan Pluie, composé d'un zonage pluvial et d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales.

Elle se déroulera pendant 35 jours consécutifs du **04 décembre 2024 à 9h00 au 07 janvier 2025 à 18h00** à la Maison de la Métropole (1 place du Parlement de Metz, CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1), siège de l'enquête publique et dans les mairies des 45 communes concernées : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Gravelotte, Jury, Jussy, La Maxe, Laquenexy, Le Ban-Saint-Martin, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Lorry-Mardigny, Marieulles, Marly, Méclevaux, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Poupouy-la-Chênaie, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Saint-Julien-lès-Metz, Saint-Privat-la-Montagne, Saulny, Scy-Chazelles, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy.

Le Plan Pluie a pour vocation de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et ainsi s'inscrire dans une gestion durable des eaux pluviales.
Le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Vital TISSIER en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marthe CHAUSSEC en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête :

- * En version numérique :
- sur le site de l'Eurométropole de Metz à l'adresse suivante : <https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/eau-et-assainissement/l-eau-pluviale-6338.html>
- sur une borne installée à l'accueil du siège de l'enquête publique et pendant les horaires d'ouverture ;
- sur le site du registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

- * En version papier, pendant les horaires d'ouverture à la Maison de la Métropole et lors des permanences mentionnées ci-après. Le public pourra également consigner ses observations, :
- sur le registre numérique sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5766>

- Par courriers électroniques (objet : Enquête publique Plan Pluie - A l'attention du commissaire enquêteur) à l'adresse unique : enquete-publique-5766@registre-dematerialise.fr
- Sur les registres papiers d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique, dans les mairies de quartier de Metz ainsi que dans les communes de l'Eurométropole de Metz concernées par le projet, durant les horaires d'ouverture.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants :

- Maison de la Métropole : 04 décembre 2024 de 9h à 11h**
- Mairie de Vantoux : 10 décembre 2024 de 10h à 12h**
- Mairie de Peltre : 10 décembre 2024 de 14h à 16h**
- Mairie de Cuvry : 17 décembre 2024 de 10h à 12h**
- Mairie de Lorry-lès-Metz 17 décembre 2024 de 14h à 16h**
- Mairie de Châtel-Saint-Germain : 19 décembre 2024 de 10h à 12h**
- Maison de la Métropole : 07 janvier 2025 de 16h à 18h**

Un avis au public sera affiché au siège de Metz Métropole, dans les mairies des 45 communes concernées et sur le site internet de la Métropole.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de Metz Métropole les dossiers avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions et avis motivés sur le projet du Plan Pluie. Le rapport et les conclusions de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public au siège de Metz Métropole, dans les 45 mairies de la Métropole et en Préfecture durant un an.

417958300

L'EST République RI VOSGES matin

Publiez vos annonces légales

0 809 100 167
legaleserv@ebraservices.fr

Réactivité - Sécurité - Proximité

eCebra